

Communiqué de presse

Aulnat, le 14 mars 2013

La CCI Auvergne et le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA) formalisent leur partenariat avec la signature d'une convention cadre Tourisme.

Alors que les équipes des CCI d'Auvergne et du CRDTA collaborent depuis de nombreuses années sur les différents volets du tourisme en Auvergne, une convention cadre de partenariat vient entériner cette coopération et ouvre de nouvelles perspectives.

Les enjeux économiques du tourisme au niveau régional sont particulièrement importants puisque le secteur du tourisme représente actuellement 8,3% du PIB et recense quelques 20 000 emplois directs et indirects. Afin de développer plus avant ce secteur, la CCI Auvergne, les CCI territoriales et le CRDTA collaborent de longue date sur les thématiques suivantes :

- Le développement de l'offre touristique en Auvergne autour de la qualité, du développement durable et de l'innovation, éléments moteurs pour la conception et la commercialisation d'une offre touristique régionale séduisante,
- L'observation de l'économie touristique : offre d'hébergements, enquêtes clientèles, enquêtes de conjoncture et enquêtes de fréquentation et de chiffre d'affaires,
- La transmission des entreprises touristiques et l'accueil de nouveaux opérateurs et investisseurs en travaillant notamment sur la performance des hommes et des réseaux,
- Le développement de filières telles que les activités de pleine nature, les séjours à la ferme, le patrimoine et l'art de vivre, Nattitude, etc.

Ce partenariat naturel est renforcé par la signature de la convention cadre qui pourra ensuite être déclinée en conventions spécifiques sur des thématiques données.

Les liens de collaboration sont également renforcés dans le domaine de l'observation économique grâce au suivi d'activité du secteur et au partage de l'outil Actiscope Tourisme®, observatoire mensuel de fréquentation et de chiffre d'affaires conçu et développé par le réseau des CCI du Massif central et l'UCCIMAC. Cet outil permet à chaque professionnel du tourisme de connaître sa propre performance économique, de la comparer à celle de ses confrères et ainsi stimuler sa propre politique commerciale.

En terme de développement touristique, outre les points déjà évoqués, l'accent sera mis sur l'accompagnement des professionnels du tourisme sur la commercialisation en ligne de leur offre (e-tourisme et m-tourisme) et les démarches différenciantes en matière de développement durable.